

Compte rendu . . .

Date : 9 juillet 2014

Objet : Prédiagnostic physique, organisationnel et technique sur les perspectives d'augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements de la population guadeloupéenne – Comité de Pilotage en visio-conférence

Etabli par : Marie LALIRE (erea-conseil)

Présents : Christian PONT et Peio DOURISBOURE (DEAL), Jérôme DANCOISNE (ADEME), Julien PIQUION et Claude KICHECA (CA Nord Basse-Terre), Jean-Jacques TERRAM (Conseil Régional), Axelle CARTINOT (Commune de Morne-à-l'Eau), Maëla EDMOND-MARIETTE (Commune du Gosier) Cindy CARENE (association Digazon)

1. PREAMBULE

M. Pont introduit la réunion en rappelant qu'il s'agit de la finalisation de la phase 3, consistant à formaliser le plan d'actions. A cette occasion, une restitution finale de l'étude sera organisée lors de la semaine de la mobilité, dans le cadre de la journée de l'ORT, programmée le 23 septembre 2014.

Mme Lalire fait aujourd'hui une restitution synthétique, sur la base du document de travail transmis préalablement aux participants. Il s'agit d'un document quasi-finalisé, où il reste deux tableaux de synthèse à insérer : le premier sur la cohérence avec les documents de planification existants et le second sur l'estimatif financier et le portage de chaque action.

L'objet de cette réunion est d'échanger sur le contenu de ce plan d'action.

2. PLAN D' ACTIONS

Les échanges entre les participants ont lieu au cours de la présentation réalisée par Mme Lalire. Préalablement à l'arrivée de tous les participants, M. Pont et M. Dancoisne ont transmis les modifications souhaitées à eresa-conseil, qui sont également restituées ci-après. *M. Dancoisne transmettra à eresa-conseil le document amendé où figure les ajouts concernant l'ADEME, lorsqu'il est maître d'ouvrage ou partenaire potentiel.*

Il est demandé à eresa-conseil de transmettre le rapport en format PDF et Word, afin d'éviter les changements de mise en page liées aux différentes versions de Word utilisées (2 pages blanches se sont insérées sur le dernier envoi).

Les remarques formulées qui seront prises en compte dans la mise à jour du rapport Plan d'action sont les suivantes (numérotation des pages correspondant à la version sans page les blanches insérées) :

- p. 4 : ajouter l'ADEME comme maître d'ouvrage de l'étude.
- p.5 et suivantes :
 - positionner l'action 5 avant l'action 4, s'agissant d'une étude plus générale ;
 - renommer l'action 2 « travaux d'aménagement (axe routier, centre-bourg et littoral », en y ajoutant « et jalonnement ». Il apparaît nécessaire d'ajouter le balisage des itinéraires cyclables. Cette nouvelle action s'inscrit en

complémentarité de sa programmation qui sera réalisée dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs cyclables prévus dans les actions 4 et 5 ;

- Renommer l'action 15 « association cyclistes » par « association d'usagers du vélo ».
 - p.11 et 15 : préciser dans les partenaires potentiels que le Syndicat des Routes de Guadeloupe exploite et gère le réseau routier national et départemental.
 - p.12 à 14 : ajouter une partie sur le jalonnement des itinéraires cyclables.
 - p. 15 : ajouter dans les spécificités territoriales : « Ville du Gosier : lancement prévu prochainement d'une étude de revitalisation du centre-ville, dans l'objectif d'inciter à l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile (transports collectifs, vélos et marche à pied). »
 - p. 16 : la création d'une autre branche au niveau du canal du Raizet pourrait être envisagée. *La question sera à poser par erea-conseil à CAP Excellence.*
 - p. 18 : apporter une précision concernant les liaisons douces proposées entre CAP Ex et les communes limitrophes : « En particulier, une liaison est proposée à destination du Gosier où la réalisation envisagée d'un transport en commun en site propre représenterait une opportunité pour les modes actifs. ».
 - p. 19 : réduire la flèche de la cartographie de la liaison douce proposée bien au delà du territoire de CAP Ex, même si à terme, les réflexions menées sur les liens avec l'extérieur du territoire de CAP Ex seront bien à prendre en compte, notamment en ce qui concerne la création de transport en commun en site propre desservant la commune du Gosier, envisagée par le Syndicat Mixte du Petit Cul de Sac Marin. En effet, les réflexions en matière de d'organisation des déplacements ne s'arrêtent pas au limites communales.
 - p.23 : ajouter l'ADEME et le Syndicat Mixte du Petit Cul de Sac Marin dans les partenaires potentiels.
 - p.27 : ajouter l'ADEME dans les partenaires potentiels.
 - p.28 : vérifier dans l'encadré le numéro de l'article indiqué : il s'agit en réalité de l'Article 20 de Loi sur l'Air et le Renouvellement de l'Energie (LAURE), devenu article L228-2 du Code de l'Environnement ; mettre la totalité de l'article : « L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »
 - p.31 : ajouter que les associations sont également sollicitées pour les sorties et pratiques sportives.
 - p.33 : ajouter l'ADEME dans les partenaires potentiels. Modifier dans la partie spécificités territoriales : la commune de Morne-à-l'Eau appartient à la Communauté d'Agglomération de Nord Grande Terre.
 - p.35 : ajouter dans les partenaires potentiels : rectorat, ADEME et communes.
 - p.37 : modifier le plafond de financement et le taux de participation aux études par l'ADEME avec : un taux maximum d'aide de 70% sur une assiette de 100 000 euros ; ajouter l'ADEME comme partenaire potentiel et préciser que l'aide ne devrait pas être reconduite au delà du 31 décembre 2015.
- Ajouter également dans les partenaires potentiels : DEAL et communes.
Ajouter dans les spécificités territoriales : la CANBT a inscrit son PDA au PCET.
- p.38 : apporter une précision sur la semaine de la mobilité prévue en septembre 2014.
 - p.39 : ajouter que la journée sans voiture sur la Ville de Saint François pourrait être envisagée à une fréquence indicative d'une fois par mois.
- Ajouter la DEAL dans les partenaires potentiels.
- p.43 : ajouter Marie-Galante dans les spécificités territoriales.
 - p.46 : ajouter dans les documents de planification à prendre en compte : le SRIT (en cours d'élaboration) et le SCoT de la Communauté d'Agglomération Nord Basse Terre (en cours d'élaboration) ; la Loi MAPAM n'instaure pas la création d'un SRI (Schéma Régional de l'Intermodalité) en Outre-Mer où le SAR et le SRIT s'appliquent.
 - p.47 : demander au CAUE s'il est bien disposé à renforcer leur mission de conseil auprès des communes et des professionnels, en étant vigilant quant à la prise en compte du stationnement vélo notamment, afin de reformuler éventuellement de façon plus affirmative le dernier paragraphe. Il s'agirait de remplacer le terme « pourrait également renforcer » par « est disposé à ». *Cette demande sera effectuée par erea-conseil.*

- p. 48 : ajouter dans les spécificités territoriales que dans le cadre de la révision de son PLU, la commune du Gosier réalise actuellement un inventaire du stationnement public pour les voitures et les vélos.
- p. 49 : remplacer l'INPES par l'IREPS (Instance Régionale de l'Education et Promotion de la Santé).
- p. 52 : supprimer la référence aux Saintes, et modifier le titre de la photo par « exemple de stationnements optimisables »
- p. 54 : faire référence au SRIT dans la partie « Diagnostic », qui contient un volet transports collectifs et intermodalité.
- p. 56 : élargir le domaine de l'étude de pré-faisabilité d'une navette maritime qui concernera la Rivière Salée et ses nombreux points de connexion, dont les pôles touristiques.
- p. 63 : modifier les référents du tableau des acteurs qui est à actualiser régulièrement sur :
 - Ville de Gosier : remplacer Carole Maisetti par Maëla Edmond-Mariette, responsable de l'aménagement du territoire,
 - Ville de Morne-à-l'Eau : remplacer Mme Caroupanapouille par Axelle Cartinot.
- p. 66 : modifier « L'encouragement des porteurs de projet en faveur du développement de l'usage du vélo se traduira par une aide financière directe dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME » par « L'encouragement des porteurs de projet en faveur du développement de l'usage du vélo peut se traduire par une aide financière directe dans le cadre d'un appel à projet lancé par les partenaires du CPER – Contrat de Plan Etat-Région – (ADEME, Conseil régional,...) ». Modifier ce point dans toute la fiche d'action.
- p. 67 : sur le graphique de relations de financements entre les acteurs, ajouter une flèche entre CPER et l'ADEME.
- p. 70 : ajouter les entreprises dans les partenaires potentiels. Indiquer dans les partenaires potentiels que la création d'un Office de Tourisme Intercommunal est hypothétique.
- p. 73 : ajouter dans la partie diagnostic que l'ADEME expérimente actuellement une aide de 0,25 € par kilomètre parcouru sur les trajets domicile-travail effectués à vélo, dans la limite de 500 € net par an par personne (représentant en moyenne 10 km parcourus par jour de travail, ou 2 000 km par an). Trois sites de l'ADEME sont en test durant une période de 6 mois : Angers et 2 directions régionales (la Guadeloupe n'est pas retenue pour cette phase expérimentale). A l'échelon national, 19 entreprises dont l'ADEME participent à cette expérimentation souhaitée par le gouvernement. *M. Dancoisne a transmis le détail de cette mesure à erea-conseil.* Il a également été ajouté dans la partie description : « Selon les résultats de l'expérimentation menée par l'ADEME, un déploiement de l'aide pourrait être envisagé. »

3. SUITE DE L'ETUDE

Concernant la présentation finale du plan, il a été convenu :

- **une restitution** dans le cadre d'une « **journée de l'ORT** », réunissant les techniciens ; la date du **mardi 23 septembre 2014 est arrêtée** ; le lieu retenu pour le moment est la médiathèque du Lamentin.
- des présentations dans chaque commune ou EPCI volontaire, avec des démonstrations visibles par les habitants de vélos de tous types (ex : VAE, VTT, vélo de ville...) auront lieu au cours de la semaine précédente dans le cadre de la semaine de la mobilité. Une agence de communication devrait prochainement être désignée en vue d'affiner les propositions réalisées par chacun.

Prochaines échéances :

- **au plus tard, le 31 juillet, envoi par Marie Lalire d'erea-conseil du rapport finalisé,**
- **au plus tard le 8 août, prise en compte par l'ADEME d'éventuelles remarques complémentaires** sur le rapport mis à jour par erea-conseil,
- mise en forme par le service communication de l'ADEME, afin d'éditer une centaine de guides à distribuer aux collectivités lors de la journée de l'ORT,
- au plus tard, le 15 septembre, diaporama à envoyer par erea-conseil à la DEAL et à l'ADEME de 20 diapositives maximum pour un temps de présentation d'environ 20 minutes.